

LA PAIR-AIDANCE

1 La pair-aidance c'est quoi ?

C. Bellot et J. Rivard définissent la pair-aidance de la manière suivante :

« L'approche par les pairs s'inscrit dans une dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire ». (Gesmond et al., 2016)

En d'autres termes, la pair-aidance c'est l'accompagnement par des personnes qui nous ressemblent et nous comprennent grâce à leur vécu similaire.

2 Quelle est l'origine de la pair-aidance ?

La pair-aidance se construit d'abord aux Etats-Unis. En effet, les « Alcooliques Anonymes » naissent dans les années 1930. Dans ce modèle, les personnes alcooliques se soutiennent entre elles pour lutter contre leur addiction.

En Belgique, le premier exemple de pair-aidance s'appelle « les expert.e.s du vécus¹ ». Les membres de ce groupe partagent leur expérience concernant la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, ils/elles ont décidé d'unir leurs forces pour améliorer l'accessibilité aux services.

3 Qui sont les pairs-aidant.e.s ?

Le plus souvent ce sont des ancien.ne.s usagers/usagères ou bénéficiaires de l'action sociale. Ils/elles interviennent en complémentarité des travailleurs sociaux et travailleuses sociales. En effet, ils/elles accompagnent le public afin de partager leurs expériences et leurs connaissances.

¹ <https://reseaunomade.be/repertoire/experts-du-vecu-en-matiere-de-pauvrete-et-dexclusion-sociale/>

4 Quelles sont les valeurs de la pair-aidance ?

La pair-aidance repose sur différentes valeurs mentionnées par l'ASBL En route². Cette ASBL est une fédération belge de pair-aidant.e.s qui tend à la valorisation du savoir expérientiel. Nous reviendrons sur cette notion juste après.

Ainsi, cette ASBL apporte son soutien aux personnes dans les secteurs de santé mentale, des assuétudes et de la précarité.

Pour ce faire, elle met en avant les valeurs mises :

- Respect mutuel
- Équité, égalité entre les pair-aidant.e.s et les personnes soutenues
- Espoir : les pair-aidant.e.s inspirent l'espoir en fournissant des preuves concrètes de rétablissement et d'intégration
- Confiance mutuelle
- Acceptation et compréhension
- Tolérance
- Discrétion
- Solidarité
- Authenticité

5 Mais qu'est-ce que le savoir expérientiel ?

Ce terme semble complexe. Pourtant, il décrit une notion assez simple.

Pour illustrer, Eve Gardien définit le savoir expérientiel comme :

« Un processus lié à la vie quotidienne, il est élaboré au quotidien à partir d'informations issues de l'expérience personnelle, il est composé de savoir-faire, dire et être, incorporés à la personne ; ce savoir n'est pas réductible à l'expérience, il puise son élaboration à partir d'acquisitions antérieures et d'apprentissages diversifiés »³.

En d'autres termes, on pourrait dire que le savoir expérientiel est le savoir issu des expériences individuelles. Mais l'autrice précise aussi que :

² <https://reseaunomade.be/repertoire/en-route/>

³ <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2019-1-page-225?lang=fr>

« Le savoir expérientiel ne concerne pas que l'expérience, il s'étend et comprend toutes formes d'activités humaines, savoirs d'action, technique, procédurale, théorique ».

Ainsi, il faut comprendre le mot « expérientiel » dans un sens très large. Ce sont non seulement les expériences de vie mais aussi tout le contexte qui les entourent.

Par conséquent, il est important de dissocier le savoir expérientiel de l'expérience personnelle. En effet, le savoir expérientiel s'analyse dans un contexte plus précis. Et ce contexte est essentiel pour comprendre cette expérience. Car il relève des expériences communes propres aux intervenant.e.s. Cela leur permet de créer une relation d'entraide mutuelle et d'échange d'expérience.

6 Les bénéfices de la pair-aidance d'un point de vue soin

Les pairs-aidant.e.s mettent leur vécu au service des autres. Cela peut notamment amener les bénéficiaires à s'engager dans un parcours de rétablissement. Ils/elles s'investissent alors car ils/elles se reconnaissent dans les difficultés que les pairs ont affrontées.

La prise en charge complémentaire du/de la pair-aidant.e à celui des travailleurs sociaux et travailleuses sociales permet d'apporter un accompagnement supplémentaire et d'aller plus loin dans la communication.

Tommy Thiange, membre du réseau Nomade, précise que :

« La participation des pairs humanise le soin. Elle tisse des liens entre l'utilisateur et le professionnel, elle permet de développer une relation d'aide plus équilibrée, horizontale et partagée. C'est en fait une opportunité pour créer, construire, une relation basée sur les savoirs et les ressources de chacun.e. Dans une société qui se veut démocratique, prendre en compte la parole des premier.e.s concerné.e.s devrait relever de l'évidence »⁴.

⁴ <https://pro.guidesocial.be/articles/fiche-metier/article/la-pair-aidance-mettre-son-vecu-au-service-des-autres>

7 La pair-aidance et l'indépendance

D'ailleurs, on peut observer plusieurs bénéfices pour les usagers et usagères qui ont travaillé avec un.e pair.

Repper et T. Carter sont tous les deux des professionnels qui travaillent sur l'accompagnement par la pair-aidance à l'université de Nottingham. Ils ont mis en avant plusieurs éléments intéressants dans leur écrit intitulé « L'utilisation de l'expérience personnelle pour soutenir ceux ayant des difficultés similaires ».

L'article est en anglais. Je vais donc vous présenter les différents bénéfices que j'ai pu relever et qui me semblent pertinents, dans les sections qui suivent.

Tout d'abord, la reprise du pouvoir d'agir fait partie d'un des bénéfices de la pair-aidance. L'implication dans une démarche de soutien par les pairs conduit à un sentiment accru d'indépendance.

On parle notamment de stabilité au niveau du travail, de l'éducation et de la formation. Or, cela engendre un sentiment d'autonomie, d'estime de soi et de confiance.

8 La pair-aidance et la communauté

Repper et Carter font aussi référence au fait que la pair-aidance permet aux usagers et usagères de créer de nouvelles relations hors « patient.e ».

Ces nouvelles relations permettent d'augmenter le sentiment de sécurité et de soutien dans l'environnement social des personnes.

En outre, ces deux auteurs reprennent les travaux de Nelson et de ses collaborateurs. Ces derniers rapportent quant à eux qu'après trois ans de suivi, les usagers et usagères impliqués de façon continue dans des programmes de soutien par la pair-aidance ont enregistré de meilleurs scores que ceux des groupes de comparaison sur une échelle de mesure de l'intégration à la communauté.

Ce constat est confirmé par d'autres collaborateurs. Ceux-ci ont remarqués une nette amélioration du soutien social, des compétences sociales et un meilleur fonctionnement social chez les personnes ayant bénéficié de la pair-aidance.

Par ailleurs, toujours selon Repper et Carter, Ochoka et ses collaborateurs ont constaté une diminution de la stigmatisation comme un obstacle. En particulier car les pairs-aidant.e.s :

« incarnent la possibilité de la reconnaissance et du succès, de sorte qu'ils peuvent surmonter les barrières engendrées par l'auto-stigmatisation qui n'est autre que l'anticipation d'être discriminé. »

9 Qu'est-ce qu'en disent les organismes ?

Par exemple, depuis 2007 aux Etats-Unis, le « Center for Medicare and Medicaid Services » considère la pair-aidance comme une pratique basée sur des faits indéniables.

L'OMS, quant à lui, considère la pair-aidance comme bénéfique tant pour le/la pair-aidant.e que pour la personne accompagnée.

Notamment, l'OMS relève plusieurs avantages à la pair-aidance tels que :

- Amélioration de l'utilisation des services
- Meilleures relations thérapeutiques avec les prestataires
- Augmentation de l'autonomisation et de l'épanouissement personnel

10 L'inconvénient majeur de la pair-aidance : la rémunération

On peut définir la rémunération et le statut des pair-aidant.e.s sous plusieurs statuts : salarié.e.s, indépendant.e.s, bénévoles/volontaires.

Nous pouvons constater que, dans la plupart des cas, les pairs-aidant.e.s souhaitent bénéficier du statut de salarié.e. Cependant, la majorité des prestations restent bénévoles.

Le bénévolat engendre certes une plus grande flexibilité. Mais cela peut aussi précariser le/la pair.

Par conséquent, la symbolique du « sous-statut » peut renforcer la « hiérarchisation des savoirs académiques et professionnels sur les savoirs expérientiels ».

« La pair-aidance n'est pas un instrument d'insertion socioprofessionnelle ou, pire, une main charitable tendue à d'ancien.ne.s usager.ère.s. Elle est

l'inclusion d'intervenant.e.s à part entière, et dont l'expertise est déterminante dans l'accompagnement de publics fragilisés et dans l'évaluation des processus institutionnels qui les concernent. »⁵

11 Les inconvénients pour les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales

Malheureusement, les différentes institutions pourraient profiter de cette réalité pour remplacer les travailleurs et travailleuses salarié.e.s par des pair-aidant.e.s. En effet, cela limiterait fortement leurs coûts.

« Certains voient leur métier de plus en plus dénaturé et craignent que le pair-aidant ne devienne un intervenant à moindre coût, obligé de travailler à temps plein, de révéler ses fragilités ». (Sandron 2018)

On le voit, ces travailleurs sociaux et travailleuses sociales craignent qu'on les remplace par un.e pair. Ils/elles appréhendent également que la pair-aidance crée un fossé entre « les travailleurs/travailleuses du social qui réalisent les démarches administratives » et « les travailleurs/travailleuses qui parlent avec les usagers/usagères ».

L'appréhension de leur part touche aussi les pair-aidant.e.s de manière directe.

« Est-ce qu'un.e pair.e-aidant.e est capable de prendre du recul et de se décentrer de son expérience unique ? »

« Est-ce qu'il ou elle va rechuter ? »

12 La pair-aidance et la sororité : Melissa à Athènes

Pour conclure mais aussi pour illustrer, allons du côté d'Athènes nous plonger dans une association spécialisée en pair-aidance.

12.1 Qui est l'association Melissa ?

L'Association Melissa⁶ se situe au cœur d'Athènes. Elle regroupe parfaitement l'idée de construire une association pour et par les femmes migrantes.

⁵ <https://www.le-forum.org/uploads/Pair-aidance-web.pdf>

⁶ <https://www.solidarum.org/besoins-essentiels/melissa-ruche-comme-modele-de-pair-aidance>

Fondée en 2014, cette association naît suite au déclin économique du pays et s'impose comme un sanctuaire pour les femmes migrantes.

12.2 La gestion de l'association

Les bénéficiaires de l'association participent activement à son quotidien. En effet, chaque atelier ou service proposé naît d'une demande de leur part.

Cette autogestion estompe donc la frontière aidé.e - aidant.e. De plus, elle donne une réelle place aux femmes au sein de l'association.

12.3 Le savoir expérientiel des femmes migrantes

Selon Nadina Christopoulou, co-fondatrice de Melissa :

« Les femmes migrantes vivent une double marginalisation, en tant que femme et en tant que migrantes »

Elle ajoute :

« Mais elles sont aussi des agents de changement. Melissa signifie abeille en grec, c'est un clin d'œil à l'ingéniosité des femmes. Dans les ruches, les abeilles ouvrières sont toujours féminines, donc c'est pour nous une métaphore de l'autonomisation productive des femmes et de leur capacité à polliniser les expériences positives. Chaque petite chose que vous leur donnez, elles la multiplient ! »

12.4 Le fonctionnement de Melissa

L'association emploie aujourd'hui trente salariées à plein temps, dont une quinzaine sont des femmes migrantes. Le financement repose uniquement sur des donations du public ou de fondations.

Environ 150 femmes et 40 enfants viennent ainsi chaque jour participer à des programmes d'alphabétisation en grec et en anglais. Elles viennent de plus bénéficier d'un soutien psychologique et social ou suivre un des ateliers proposés. Les ateliers sont regroupés en six axes : langage, support social/mental, activité artistique, conseil juridique, bien-être, orientation/ droit du travail.

12.5 L'augmentation des violences

Face à l'augmentation des cas de violence en lien avec la multiplication des réseaux de passeurs, le centre a embauché plusieurs professionnelles.

Femmes de Droit, asbl

Siège social : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney
Bureau : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur
Tel : 0494/24.95.38

Site : www.femmesdedroit.be
Compte : BE50 7320 4704 1718
Mail : info@femmesdedroit.be



Par exemple, des psychologues, des travailleuses sociales et des interprètes supplémentaires.

L'association met aussi en place une formation sur la prévention et la gestion des cas de violence domestique et sexuelle. L'objectif principal est alors de renforcer les mécanismes d'orientation pour les victimes.

12.6 La force de Melissa

L'une des forces de Melissa repose par conséquent sur cette notion de pair-aidance.

Les femmes qui se sont rétablies des violences qu'elles ont subies s'investissent à leur tour dans l'association. Elles aident celles qui n'osent encore rien dire et partagent leurs expériences. Elles créent un climat de confiance et apportent leur expertise propre et leurs ressources.

Monia Bartz

Le présent article a été rédigé avec le soutien de :

Safe.Brussels



La Région wallonne



L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec le soutien financier de :
Financier ondersteuning door:

